

Association: **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE  
GUINGAMP.**

No/Identifiant:

Activité(s): **Divers**

No de parution: **20010048**

No d'annonce: **392**

Paru le: **01/12/01**

Département (Région): **22 - Côtes-d'Armor (BRETAGNE)**

Sous-préfecture: **Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp.**

Type d'annonce: **Création (déclaration d'association)**

Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp.

#### **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE GUINGAMP.**

*Objet* : favoriser la rencontre, les échanges, la mise en réseau et la concertation entre les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs qui œuvrent dans l'intérêt du pays ; participer à la définition de propositions et de contributions ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions et de programmes d'actions qui participent à un développement global et durable du pays de Guingamp ; pour ce faire, il s'appuiera sur les réflexions des commissions et éventuels groupes de travail du pays de Guingamp dont il assure l'organisation générale, le suivi et la synthèse des travaux. Le conseil de développement du pays de Guingamp : est associé à l'élaboration de la charte de développement du pays de Guingamp ; est tenu informé de la négociation du contrat de pays ; donne son avis sur les actions contenues dans la charte et leur hiérarchisation ; examine la capacité de ces actions à participer au développement durable du pays ; est informé régulièrement, et au moins une fois par an, des actions engagées par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de développement ; est associé au suivi et à l'évaluation de la portée des actions engagées dans le cadre du pays ; est consulté par l'instance du pays (G.I.P.) sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays ; s'auto-saisi de tout dossier ayant trait à la cohésion sociale et territoriale, le développement économique et l'emploi, la qualité de la vie et de l'environnement et, d'une manière plus générale, ayant trait aux priorités de développement contenues dans la charte de développement du pays de Guingamp.

*Siège social* : 1, place du Champ-au-Roy, B.P. 50543, 22205 Guingamp Cedex. *Date de la déclaration* : 8 novembre 2001.